

Date de convocation : 28/03/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Nelly BEULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Thierry SABOT), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (5).

Absents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT (2).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fixation des taux communaux des taxes 2023.

DCM 20230403-5

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 41.30 %
TFPNB : 72.70 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, d'augmenter les taux d'imposition de 0.7 % en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 8.88 %
TFB : 41.59 %
TFPNB : 73.21 %

AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_5-DE
Reçu le 14/04/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité avec une voix contre (Marie-Laure OUDIN) :

- Décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

TH : 8.88 %

TFB : 41.59 %

TFPNB : 73.21 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Oudon is visible, containing the text 'MUNICIPALITE D'OUDON' and '19110-49120'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_5-DE
Reçu le 14/04/2023